



Convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel, ouverte à la signature, à Strasbourg, le 28 janvier 1981 - Adhésion par l'Argentine.

Il résulte d'une notification du Secrétaire général du Conseil de l'Europe qu'en date du 25 février 2019, l'Argentine a adhéré à la convention désignée ci-dessus, qui entrera en vigueur à l'égard de cet État le 1^{er} juin 2019.

